

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 02 Juin 2011, à 15h 15, au 1281 chemin Lac Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Berthe Bélanger
Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur Denis Desautels, substitut Val-des-Lacs
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur
Madame Diane Taillon, directrice générale, Lac Supérieur
Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, St-Faustin- Lac-Carré

Le conseil d'administration avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié, tel que requis par le code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance extraordinaire est ouverte à 15h 15.

2.

R.41-06-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Décision concernant les soumissions reçues pour la collecte et transport des matières résiduelles (Appel d'offre # Ritl-002(2011))
4. Décision concernant les soumissions reçues pour la location de camions pour la collecte et transport des matières résiduelles (Appel d'offre # Ritl-003(2011))
5. Approbation du devis et de l'appel d'offres pour l'achat de camions et remorques pour la collecte et transport des matières résiduelles
6. Adoption du règlement 002-11 décrétant l'acquisition de camions, de bennes à ordures ainsi que remorques pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles et décrétant un emprunt (montant à confirmer)
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

3.

R.42-06-2011

DÉCISION CONCERNANT LES SOUMISSIONS RECUES POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Appel d'offre #Ritl-002(2011))

CONSIDÉRANT QUE la régie a procédé à l'ouverture des soumissions le 30 Mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y avait deux soumissionnaires

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

D'ACCEPTER la soumission de Les Services de Récupération et conteneurs Miller Inc. au montant corrigé de \$ 334,365.85, soit le prix unitaire par collecte multiplié par le nombre de collecte inscrit au bordereau de soumission pour les deux catégories de collecte et de se prévaloir du deuxième paragraphe de l'article 2.3 du devis spécifique de l'appel d'offre # Ritl-002 (2011).

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4.

R.43-06-2011

DÉCISION CONCERNANT LES SOUMISSIONS RECUES POUR LA LOCATION DE CAMIONS POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Appel d'offre #Ritl-003(2011))

CONSIDÉRANT QUE la régie a procédé à l'ouverture des soumissions le 30 Mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la régie a décidé de ne pas retenir l'option location de camion et d'accorder un contrat de collecte et transport avec un entrepreneur;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

DE REJETER la soumission de Location de camions Excellence Paclease.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

5.

R.44-06-2011

APPROBATION DU DEVIS ET DE L'APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT DE CAMIONS ET REMORQUES POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite obtenir des soumissions pour l'achat de camions et équipements de collecte et transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par la firme de Consultant Enviroconseil

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

D'APPROUVER le devis et l'appel d'offres portant le numéro RITL004 (2011).

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.

R.45-06-2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT 002-11 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CAMIONS, DE BENNES À ORDURES, DE REMORQUES AINSI QUE DE BACS DE 1100 LITRES POUR EFFECTUER LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1,675,000.00 \$.

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale veut faire l'acquisition de trois camions et les équipements nécessaire pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 15 Avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le projet, la régie doit effectuer un emprunt pour procéder à l'acquisition des véhicules et équipements nécessaire;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'ADOPTER le règlement 002-11 décrétant l'acquisition de camions, de bennes à ordures, de remorques ainsi que des bacs de 1100 litres pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles et décrétant un emprunt de 1,675,000.00 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

RÈGLEMENT NUMÉRO 002-11

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1,675,000.00 \$ POUR L'ACHAT DE TROIS CAMIONS DIX ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ, DE 9 BENNES INTERCHANGEABLES, DE DEUX REMORQUES ET DE BACS DE 1100 LITRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 15 Avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil d'administration décrète ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition de trois camions dix roues a chargement latéral, de 9 bennes interchangeable et de deux remorques ainsi que de bacs a ordure d'une capacité de 1100 litres chacun, tel que plus amplement décrit à l'estimation signée par Monsieur Gilles Bélanger , secrétaire-trésorier, produite au soutien du présent règlement à l'annexe A et se détaillent comme suit:

3 Camions 10 roues,	996,471.00 \$
9 bennes interchangeable	204,444.00 \$
2 remorques	140,000.00 \$
55 bacs de 1100 litres	66,000.00 \$
Taxes	<u>125,567.16\$</u>
TOTAL:	1,532,482.16\$
Imprévus et contingences	70345.75 \$
Frais financiers temporaires et autres:	<u>72,172.09 \$</u>
TOTAL DE L'EMPRUNT:	1,675,000.00\$

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

ARTICLE 2 : Aux fins du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 1,675,000.00 \$ incluant les frais de livraison, les imprévus et les frais financiers temporaires, et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par billets jusqu'à concurrence du même montant pour une période de dix ans en ce qui a trait aux camions, bennes et remorques et cinq ans en ce qui a trait aux bacs et autorise le président et le secrétaire-trésorier à signé tout documents nécessaire à cette fin.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

ARTICLE 4 : S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pierre Poirier
président

Gilles Bélanger
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

RÈGLEMENT NUMÉRO 002-11

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1,675,000.00 \$ POUR L'ACHAT DE TROIS CAMIONS DIX ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ, DE 9 BENNES INTERCHANGEABLES, DE DEUX REMORQUES ET DE 55 BACS DE 1100 LITRES POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

3 camions 10 roues, (selon Labrie)	996,471.00 \$
9 bennes interchangeable(selon Labrie)	204,444.00\$
2 remorques	140,000.00 \$
55 bacs de 1100 litres	66,000.00 \$
Taxes	125,567.16 \$
TOTAL:	1,532,482.16 \$
Imprévus et contingences	70,345.75 \$
Frais financiers temporaires:	72,172.09 \$
TOTAL DE L'EMPRUNT:	1,675,000.00 \$

Gilles Bélanger
Secrétaire-Trésorier

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

8.
R.46-06-2011
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme. Berthe Bélanger de lever la présente séance extraordinaire à 15 h 23.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

Pierre Poirier (Président)

Gilles Bélanger (Secr.-Très.)